

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE EPAGE DU BASSIN VERSANT DE LA
GROSNE
N°42023**

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le jeudi trente mars, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à CLUNY au quai de la gare, sous la présidence du Président Jean-François BORDET.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, PONCET Guy, BURTEAU Gilles, DUPARAY Alexandre, GUENARD Pascal, BORDET Jean-François, PROTET Christian, DURIAUX Philippe, CHORIER Jacques, QUELIN Pierre-Yves, LABULLE Marc

Procuration(s) :

FARENC Jean-François à GELIN Daniel, PARRET Thierry à GUENARD Pascal, THEVENON René à BORDET Jean-François

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
23 mars 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
23 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

07 avril 2023

et publication du

07 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
DU TRESORIER DE MACON**

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Mr FONTANY Henri à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

**Le Comité Syndical,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du trésorier de macon, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CLUNY le 06/04/2023

Le Président BORDET Jean-François

